



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 109

OBJET : FETE DES VOISINS

Allée des Embruns

Vendredi 31 mai 2024

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la mise en place au niveau national du Plan Vigipirate « urgence attentat », ayant notamment pour objectif la vigilance, la prévention et la protection des lieux et bâtiments publics.

Vu la demande faite par Madame Lydie LE ROUX – représentante des riverains de l'allée des Embruns – 12 allée des Embruns – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'organisation de la fête des voisins, le demandeur cité ci-dessus est autorisé à occuper le domaine public – allée des Embruns (entre la rue de Ploemeur et l'allée des Glycines) le vendredi 31 mai 2024 de 18h00 à 24h00.

Article 2 : à cette occasion, la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours et de service, seront interdits allée des Embruns pour la période mentionnée dans l'article 1.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera déposée par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation réglementaire déposée sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

23 MAI 2024

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex